

<http://snapatsi.fr>



## Avancement au titre de l'année 2013

Les CAP Régionales se réuniront au cours du 2ème trimestre 2012 et la CAP Nationale se réunira le 25 octobre 2012

Elles se prononceront sur les avancements : - au grade d'adjoint administratif de 1ère classe  
- au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe  
- au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe  
- à l'échelon spécial de la catégorie C

Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2013\*.

Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Etre adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe au 5 <sup>ème</sup> échelon et justifier de 5 ans de services effectifs dans le grade (stage compris)
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Etre adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe au 5 <sup>ème</sup> échelon et compter 6 ans de services effectifs dans le grade
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Etre adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe au 6 <sup>ème</sup> échelon depuis deux ans et justifier de 5 ans de services effectifs dans le grade
Echelon spécial d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Etre adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe et justifier d'au moins trois ans au 7 <sup>ème</sup> échelon

*\*Conformément à la jurisprudence, la condition d'appréciation des services effectifs peut être considérée comme satisfaite non à la date anniversaire à laquelle l'agent peut justifier des services effectifs mais la veille.*

**NB : les propositions d'avancement à l'échelon spécial d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre des années 2012 et 2013 seront étudiées lors de la CAPN du 25 octobre 2012.**

**Si vous remplissez les conditions d'avancement, prenez contact avec votre délégué SNAPATSI dans les meilleurs délais**

C

E  
I  
R  
O  
G  
E  
T  
A  
C

Bureau  
National

01.55.34.33.20